

Quelques recommandations concernant les déchets particuliers.

Vos WC ne sont pas des sacs poubelle.

Nous rappelons que les lingettes humides, les médicaments en plaquettes, les restes de nourriture ne doivent pas être jetés dans les toilettes. Ces objets se retrouveront immanquablement à la station d'épuration des eaux et encombreront le dégrilleur à l'entrée de la STEP au début du processus d'épuration.

Le déversement de produits de peinture ou dilutifs dans les canalisations (WC ou lavabos) est formellement interdit. Outre le fait que ces déchets peuvent provoquer des dégâts importants à vos installations, l'utilisation de produits chimiques peut occasionner de graves altérations dans le fonctionnement de la STEP.

De même, l'élimination de déchets et de peinture dans les grilles des routes peut provoquer de graves dégâts à l'environnement.

Les produits chimiques peuvent être pris en charge tous les premiers lundis du mois de 16 heures à 18 heures au Landi Arc Jura à Saignelégier.